

**Certificat** de constance des performances du produit**0679-CPR-0634**

(Version originale en langue française)

Dans le cadre du règlement (UE) n°305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011, établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la Directive 89/106/CEE du Conseil, il a été établi que le produit de construction désigné dans la page suivante, mis sur le marché de la zone économique européenne par :

**TREMCO ILLBRUCK PRODUCTION SAS**

Route de Gray BP 66

21850 SAINT-APPOLLINAIRE

et fabriqué(s) dans l'usine :

**TREMCO ILLBRUCK DISTICARET A.S. Ömerli Mah. Borahan SoK. N°: 10 Arnavutköy 34555 Istanbul TURQUIE**

Sont soumis par le fabricant à un contrôle de la production en usine ainsi qu'à des essais complémentaires sur des échantillons prélevés dans l'usine conformément au plan d'essais prescrit, et que le CSTB, organisme notifié, a réalisé l'évaluation de la performance du produit de construction, l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine, et réalise une surveillance, une évaluation et une appréciation continues du contrôle de la production en usine (système 1).

Ce certificat atteste les performances du produit, relatives aux caractéristiques essentielles choisies par le fabricant, et que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification des constances de ces performances décrites dans la spécification technique harmonisée de référence :

« **Guide d'Agrément Technique Européen n° 002 (ETAG 002), édition 2000 amendée en Mai 2012, utilisé en tant que Document d'Évaluation Européen DEE – complété de l'Évaluation Technique Européen ETA-05/0006 délivrée le 02 Juillet 2015** »

sont appliquées et que le produit satisfait à toutes les exigences prescrites.

Quiconque présente ce certificat doit également produire in extenso la déclaration des performances du produit établie par le fabricant, ou son représentant désigné établi dans la zone économique européenne, et la spécification technique de référence.

Ce certificat est délivré le 05 décembre 2018, il se substitue au certificat précédemment délivré le 06 novembre 2015 et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative.

Ce certificat comporte 2 pages.

La liste des certificats délivrés par le CSTB est tenue à jour au CSTB.

Délivré à Champs sur Marne, le 05 décembre 2018

Pour le CSTB  
Pour le Directeur Technique  
  
Yannick LEMOIGNE

## TREMCO SG 200

### Mastic de collage structurel utilisé dans les systèmes de Vitrage Extérieur Collé

Catégorie d'utilisation :

VEC types I et II selon le tableau 1 du guide ETAG 002

VEC types III et IV selon le tableau 1 du guide ETAG 002

Performance du produit de construction :

Les caractéristiques essentielles du mastic sont indiquées dans l'Évaluation Technique Européenne ETA-05/0006 valide du 02 juillet 2015.